

**Maÿlis Durand-Lasserve**

## **IIè Partie. Poursuite de la construction de l'identité nationale et divisions sociales. 1880-1914.**

Pour François Furet, la Révolution ne prend réellement fin qu'avec l'avènement de la IIIè République. Non seulement, la République est désormais le régime politique qui s'impose mais, de plus, des principes proclamés à la fin du 18è siècle reçoivent un début d'application. Par ailleurs, est poursuivie l'œuvre de construction de l'Etat-nation qui va de pair avec celle de l'Empire.

Or, c'est précisément à cette époque que s'affirme la société industrielle, marquée par un fort clivage de classes, et que commence à se construire le mouvement ouvrier. L'originalité de la société française vient de ce que l'absence de lois sociales, due en partie à l'importance numérique et électorale des couches moyennes non salariées, ne permet pas de réduire les très fortes inégalités alors que l'idéologie officielle prône l'égalité et la démocratie. En Allemagne et en Grande Bretagne, en revanche, l'Etat a fait voter des lois alors même que les privilégiés par la naissance continuent d'avoir des droits exorbitants.

A cette première division de la société en classes, s'en ajoutent d'autres : conflits entre les partisans de la laïcité et ceux qui veulent que l'Eglise continue de jouer un rôle dans les interventions de l'Etat ; conflits entre ultra-nationalistes et pacifistes.

### **Chap I. Les principales étapes historiques de la période et la poursuite de la construction de la nation et de l'Empire colonial.**

Avant d'aborder l'étude de la société au cours de la période 1880-1914, il est nécessaire d'avoir en tête les principales étapes historiques sur lesquelles on trouvera davantage d'informations dans les ouvrages suivants :

J. M. MAYEUR. Les débuts de la IIIè République. 1871-1898. Nouvelle histoire de la France contemporaine. Seuil Points Histoire

M. REBERIOUX. La République radicale . 1898-1914. Nouvelle histoire de la France contemporaine. Seuil. Points Histoire.

#### **I. La IIIè République jusqu'à la guerre de 1914-1918.**

##### **A. Le gouvernement de Jules Ferry. 1879-1885.**

Composé de républicains modérés (ou républicains de gouvernement), il se propose d'instaurer une République fondée sur les libertés individuelles, laïque, respectueuse de la propriété privée et d'une intervention réduite de l'Etat dans la vie économique.

Sont présents à la Chambre des députés, dans l'opposition :

- Les radicaux, favorables à des réformes sociales (caisses de retraite, diminution de la

durée du travail), implantés dans les grandes villes et dans les régions où les démocrates-socialistes détenaient des positions importantes pendant la II<sup>e</sup> République. Ils sont les défenseurs traditionnels des non salariés modestes.

- Les socialistes qui défendent les intérêts des ouvriers mais sont divisés.
- La droite avec ses différentes composantes : monarchistes, bonapartistes et républicains.

Hors de la Chambre des députés, un mouvement anarchiste important se réclame de l'action directe.

Aux élections de 1885, les radicaux progressent, le nombre de députés de droite est multiplié par deux et les républicains de gouvernement ne sont plus majoritaires si bien que la Chambre des députés est ingouvernable.

### B. La crise boulangiste. 1887-1889.

Elle se situe dans le cadre de la grande dépression de 1880-1895 et du développement des grèves ouvrières. Les ouvriers semblent se détourner de la République parlementaire. A cause de l'instabilité gouvernementale, les classes moyennes non-salariées expriment, elles aussi, des sentiments anti-parlementaires. Les idées nationalistes progressent avec notamment la Ligue des patriotes de Déroulède, créée en 1882. Le nationalisme apparaît comme le moyen d'intégrer les masses et de dépasser les divisions sociales.

Bou langer, ministre de la guerre dans un gouvernement radical (1887), s'efforce de rendre l'armée populaire et affirme la nécessité d'un pouvoir fort donnant la parole au peuple.

Le boulangisme est un mouvement populiste qui emprunte des idées à la droite nationaliste et aux radicaux, voire à l'extrême gauche ; ainsi il propose des réformes sociales et exalte la nation qui serait, selon lui, trahie par une bourgeoisie opportuniste ; il demande la révision de la Constitution.

Il suscite l'inquiétude des républicains modérés auxquels se joignent progressivement des radicaux. En janvier 89, Boulanger se présente à Paris et triomphe dans les bastions traditionnels de la gauche et des républicains.

La défense des républicains s'organise. La Ligue de Déroulède est dissoute en février 1889 et Boulanger s'enfuit en Belgique. Aux élections de cette même année, la gauche républicaine conserve la majorité tandis que les boulangistes n'ont que 42 députés. Déroulède qui devient chef de file des boulangistes cherche à reconstituer une nouvelle ligue.

Certaines des idées de Boulanger sont reprises par Barrès à la fin du siècle, Barrès qui lance la formule «socialisme nationaliste» et est à l'origine d'un courant violemment antisémite et socialisant : pour assurer l'intégration des ouvriers, il faudrait obtenir la cohésion du groupe national en cultivant la haine du voisin.

### C. Affaire Dreyfus. Années 1890.

Dans le contexte de la montée de l'antisémitisme et du nationalisme, le Conseil de guerre déclare, fin décembre 94, Dreyfus coupable de trahison en faveur de l'étranger et le condamne à la dégradation militaire et à la déportation à vie. Le général Picquart, convaincu de l'innocence de Dreyfus, mène campagne pour la révision du procès sans rencontrer beaucoup d'échos dans un premier temps. En janvier 98, Zola publie « J'accuse » dans l'Aurore, journal dirigé par Clémenceau ; il comparaît pour injures contre l'armée. Des intellectuels (Seignobos, Durkheim etc..), des industriels et des membres de professions libérales se regroupent pour défendre l'innocence de Dreyfus et les droits de l'homme. Au départ, sa défense est assurée par les libéraux ou hommes du centre alors que se trouvent du côté des anti-dreyfusards, une

grande partie de l'armée et de l'Eglise et les Ligues d'extrême droite. La défense de Dreyfus va rapprocher socialistes et radicaux.

Dreyfus est gracié en septembre 99.

#### D. La défense républicaine de Waldeck-Rousseau. 1899-1902.

Elle s'organise pour répondre aux menaces qu'ont fait peser sur la république les anti-dreyfusards. S'ouvre une période de stabilité gouvernementale. L'armée et les Ligues sont mises au pas et des tentatives sont faites pour étendre les lois sociales avec le projet de loi sur les retraites. En même temps, des mesures sont prises contre les congrégations religieuses qui sont obligées de demander une autorisation parlementaire contrairement aux autres associations, organisées par la loi de 1901

#### E. Le Bloc jusqu'en 1905.

Les élections de 1902 se font sur la question religieuse et les vrais vainqueurs sont les radicaux. Emile Combes devient président du Conseil avec l'appui des socialistes.

La lutte contre l'Eglise se poursuit avec le soutien de la petite bourgeoisie et de la classe ouvrière. Cependant le Bloc perd sa cohérence car l'Internationale ouvrière demande aux socialistes de retirer leur soutien au gouvernement. Combes démissionne en janvier 1905 après avoir préparé la loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

#### F. Après le départ de Combes, déplacement du gouvernement vers le centre.

La loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat est votée en décembre 1905 et, aux élections de 1906, les radicaux progressent.

Le gouvernement est formé par Clémenceau qui doit gérer l'affaire des inventaires, suite à la loi de séparation, et faire face à une agitation sociale qui se développe. Le gouvernement fait preuve d'une grande détermination et réprime les manifestations, les grèves (dont celle du bâtiment en juillet 1908 qui fait 4 morts) et le mouvement vigneron en 1907, ce qui suscite le mécontentement de certains radicaux.

Clémenceau est renversé en juillet 1909 et s'ouvre une nouvelle période d'instabilité alors que montent les menaces de guerre et les divisions des radicaux.

Aux élections de 1910, l'électorat se déplace vers le centre et les radicaux reculent au profit des socialistes et de la droite. La répression se poursuit contre les grèves notamment contre la grève dans les chemins de fer (octobre 1910), sous le gouvernement de Briand, ancien socialiste,

La guerre menace; la durée du service national passe de 2 à 3 ans en 1913.

Les socialistes progressent aux élections de 1914. L'impôt sur le revenu est voté le 15 juillet 1914.

La guerre est déclarée en août et l'Union sacrée proclamée.

## **II. La poursuite de la construction de l'identité nationale.**

La construction de l'identité nationale est le résultat de différents facteurs. Intervient la conscience de partager un même territoire, une même langue et des valeurs communes. L'unification du territoire se poursuit et les enfants, dans l'hexagone, sont socialisés aux valeurs républicaines par l'école gratuite obligatoire et laïque.

L'appartenance à la communauté nationale, solidaire et fraternelle, apparaît aux républicains comme le moyen de dépasser les fractures qu'introduit la montée d'un prolétariat

ayant ses propres références identitaires. C'est la paysannerie liée à la terre qui apparaît comme l'incarnation la plus authentique de la nation.

Cette nation est un Empire, Empire désormais républicain, au sein duquel les colonisés sont considérés comme des êtres inférieurs qu'il faut éduquer.

La nation se construit aussi avec la contribution des migrants. Une séparation nette est faite entre Français et étrangers, les premiers étant seuls bénéficiaires des lois sociales et ayant seuls accès à la fonction publique.

A. Unification du marché et du territoire. (G. NOIRIEL. Population, immigration et identité nationale en France. 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles. Hachette supérieur 1992).

Malgré les mesures prises lors de la Révolution, de nombreuses monnaies locales restaient encore en circulation et rendaient difficiles les relations entre les différentes régions. A partir de la 2<sup>e</sup> moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les monnaies locales disparaissent et une seule monnaie sert aux échanges, le franc germinal dont la valeur ne va changer qu'en 1928.

La force de travail, la terre et la monnaie deviennent des marchandises, marchandises "fictives", et le système économique est censé s'autoréguler au sens où l'entend Polanyi.

La bureaucratie se développe pour assurer l'autorité de l'Etat et garantir les principes d'égalité et d'impartialité face aux citoyens. Les postes les plus importants dans l'administration sont pourvus par concours pour éviter les pressions personnelles sur les hauts fonctionnaires. Ceux-ci continuent, cependant, d'appartenir aux milieux les plus favorisés puisque l'enseignement secondaire n'a été que très peu réformé. Pour les postes subalternes de la fonction publique, le clientélisme se maintient.

Les moyens de transport et d'information se multiplient; des voies ferrées et des routes sont construites et les échanges par courrier se développent. La presse connaît une expansion sans précédent ; elle bénéficie des avancées des techniques et des progrès de la scolarisation. La loi de 1881 institue la liberté de la presse vis à vis du pouvoir politique. Les tirages de la presse française arrivent au 1<sup>er</sup> rang dans le monde. La presse parisienne tire à 2 millions d'exemplaires en 1880 et 5 millions en 1910.

### B. L'école républicaine et les valeurs de la république.

Les lois sur l'école élémentaire s'inscrivent dans le projet républicain de permettre à l'individu de prendre des décisions en s'appuyant sur la raison, à l'abri de l'influence des Eglises et des communautés traditionnelles, et de faire adhérer la population à la République. Elles sont votées dans le courant des années 1880, en même temps donc que la loi sur la liberté de la presse, la loi sur les libertés syndicales et la loi sur le divorce (1884).

L'école élémentaire, financée par l'Etat (16 juin 1881), est gratuite (doc 1). Les écoles privées payantes continuent d'exister. Cette loi est combattue par la droite et les libéraux qui pensent que les enfants ne travailleront pas si les parents ne doivent plus payer.

L'école est obligatoire jusqu'à 13 ans et la laïcité des programmes est affirmée (mars 82). Pour la droite, l'Etat s'attribue ainsi un droit sur les enfants que seul devrait détenir le père.

Les débats sur la laïcité des programmes sont vifs. Le jeudi est libéré pour que les enfants puissent suivre un enseignement religieux. La question de la morale est posée : comment l'établir sur des bases autres que la religion ? La morale enseignée se caractérise par

le culte du travail, de l'épargne, de l'ordre, de l'obéissance et du patriotisme. Le capital et le travail sont considérés comme des alliés et une grande importance est donnée à l'épargne comme moyen de sortir de la pauvreté.

Le personnel de l'enseignement public est laïcisé (Octobre 86). Les membres des congrégations religieuses ne peuvent plus enseigner dans l'école publique et passent dans l'enseignement privé. Les instituteurs ne dépendent plus du maire, comme c'était le cas depuis loi Guizot, mais de l'Etat.

Toute personne enseignant dans une école publique doit avoir un diplôme. La formation des maîtres est organisée avec la création d'écoles normales supérieures.

L'enseignement élémentaire concerne aussi bien les filles que les garçons qui étudient, cependant, dans des établissements séparés.

L'enseignement secondaire des filles est organisé par la loi Camille Sée de 1880.

En 1872, 43,4 % des Français ne savaient ni lire ni écrire. En 1911, ils ne sont plus que 11,2%.

L'école primaire offre des possibilités à ses élèves les plus méritants grâce à la filière primaire supérieure qui sert de tremplin pour obtenir un emploi de fonctionnaire ou une fonction d'encadrement dans les entreprises privées. D'autres se dirigent vers les écoles normales d'instituteurs mais la sélection est très forte et il en va de même pour ceux des normaliens qui tentent le concours d'entrée aux écoles normales supérieures. Quelques élèves du primaire peuvent poursuivre dans le secondaire en bénéficiant de bourses.

### C. Les représentations sociales collectives.

Des représentations sociales communes se diffusent par l'intermédiaire de l'école mais aussi de la littérature, des spectacles, de la presse, des feuilletons, des chansons qui proposent des modèles d'identification aux nationaux. Ch. Charle parle d'un habitus national : "Il (l'habitus national) est le produit historiquement et politiquement construit au sein de l'espace national, de l'insertion progressive de chaque individu, famille, communauté paysanne ou citadine, ou de chaque groupe dans un réseau de points de repères externes définis par des élites et les institutions (éducatives, administratives, religieuses, professionnelles etc..) qui canalisent leurs lignes de réaction communes dans certaines circonstances où la survie dépasse les processus d'adaptation quotidiens ou les stratégies de courte portée." (pp. 203-204). Ces habitus seraient le résultat de compromis politiques élaborés, depuis 1870, entre la culture dominante et les cultures dominées.

### D. Les conquêtes coloniales et l'Empire français.

Dès le début de la III<sup>e</sup> République, une partie des républicains, dont Jules Ferry, se prononce en faveur de la poursuite des conquêtes coloniales à Madagascar et au Viêt-nam, au nom des valeurs universelles (progrès et égalité) et des menaces de décadence que ferait peser l'arrêt de la colonisation. La concurrence avec l'Empire anglais et l'Empire allemand est intense.

Jusqu'en 1885, les gouvernements européens usent surtout de la diplomatie et passent des accords avec les autorités locales sur les territoires convoités. En 1883, est organisé le protectorat français sur la Tunisie. Par la suite, c'est le recours aux armes qui domine. Sont désormais considérés comme « sans droits » tous les territoires qui ne sont pas contrôlés par des Etats européens. Prévaut l'idée qu'il faut détruire par la force tous les Etats, présents dans les colonies, qui s'opposent à la conquête. Celle-ci devient une longue suite de guerres, de soulèvements et de répressions.

A partir de 1894, les colonies sont administrées par un ministère des Colonies. L'Union indochinoise, constituée d'une colonie (la Cochinchine), de 3 protectorats (Annam, Laos et Cambodge) et d'un semi-protectorat (Tonkin), est organisée à partir de 1897. A la même date, le général Galliéni soumet Madagascar ; il abolit l'esclavage qui était maintenu dans les faits mais instaure le travail forcé. La résistance dure jusqu'en 1902.

En 1898, le ministre des Colonies autorise de grandes compagnies concessionnaires à se partager 70% du territoire de la future l'AEF.

L'Afrique occidentale française, (Sénégal, Guinée, Côte d'Ivoire, Haute Volta, Dahomey, Soudan et Niger), créée en 1904, est placée sous l'autorité d'un gouverneur général ; la Fédération d'Afrique équatoriale française est instaurée en 1910 (Gabon, Tchad, Oubangui-Chari). En 1912, est reconnu le protectorat de la France sur le Maroc. Les conquêtes sont menées par des troupes à majorité africaine, composées d'esclaves rachetés, de prisonniers de guerre et, de plus en plus fréquemment, d'hommes libres.

Les autorités recourent, en Afrique, au travail forcé d'esclaves achetés à des marchands. En 1905, sur les 8 millions d'habitants de l'AOF, 2 millions sont des « non-libres ».

C'est en Algérie que l'armée engage le plus de troupes, que les opérations militaires sont les plus meurtrières et que l'immigration européenne est la plus importante. Pour leur faire de la place, la dépossession des terres des indigènes s'accélère. A l'intérieur même de la société coloniale, les écarts commencent à se creuser.

La différence juridique entre Européens et indigènes sera maintenue jusqu'en 1946. En octobre 1870, la nationalité française est conférée aux israélites nés en Algérie depuis l'occupation française (35 000 personnes environ). Ceci aurait pu être le 1<sup>er</sup> pas à l'accès à la « pleine nationalité » pour les musulmans mais cette idée est rejetée par les colons. Est maintenue la possibilité de la naturalisation individuelle à laquelle recourent peu d'individus et que les administrateurs rendent très difficile. Les lois de nationalité de 1889 prévoient l'accès à la nationalité française pour les étrangers d'origine européenne présents en Algérie mais rien pour les indigènes. En 1881, le Code de l'indigénat impose aux musulmans une obéissance stricte aux autorités françaises et crée des peines spécifiques pour des infractions spéciales à l'indigénat qui ne sont pas prévues par la loi française. L'exercice des libertés publiques est très restreint. La loi de 1905 reçoit une application particulière en Algérie : les associations cultuelles chargées de la gestion des cultes et des biens sont contrôlées par l'administration. Les musulmans sont très faiblement représentés dans l'assemblée qui peut voter le budget de l'Algérie sous le contrôle du gouverneur et du Parlement. En 1911, les Algériens musulmans sont astreints au service militaire. Par ailleurs, les transferts de terres au profit des colons s'accélèrent.

Pour Jules Ferry, ce n'est que dans le futur que les « races inférieures » pourront bénéficier des principes universels de la République ; dans l'immédiat, elles doivent être « éduquées ». Le discours sur l'inégalité des races s'inscrit au cœur même du dispositif républicain ; ce discours racial se diffuse dans la culture populaire (N. BANCEL et P. BLANCHARD, *Les origines républicaines de la fracture coloniale*, in *La Fracture coloniale, La Découverte*, 2005). Les républicains rêvent de construire un empire colonial, où à terme s'épanouiraient les idéaux républicains, qui se différencierait de l'empire d'Ancien régime, qu'est l'Empire allemand, et de l'Empire britannique.

Dans les manuels scolaires, la colonisation est sans cesse légitimée : la France déploierait son œuvre civilisatrice dans les colonies ; la politique de la France est considérée, par définition, comme respectant les droits de l'homme. Sur place, dans les colonies, certains administrateurs coloniaux essaient de faire changer les choses mais, en Algérie par exemple, les « bureaux arabes », installés dans les villages les plus reculés, sont confiés à des officiers chargés de surveiller les populations.

Certains, comme Clémenceau, rejettent la colonisation au nom des droits de l'homme. Après 1890, l'opposition va faiblir et les représentations des colonisés comme « sauvages » vont se répandre par l'intermédiaire des expositions, des chansons populaires, des lectures pour enfants. La théorie de la hiérarchie des races se diffuse.

A la Chambre des députés, les intérêts coloniaux sont défendus par un « groupe colonial » qui compte près de 200 députés au début du 20<sup>e</sup> siècle. Dans le cas de l'Algérie, les représentants des colons européens considèrent qu'aucune mesure ne doit être prise sans leur accord.

La société française est qualifiée, par Ch. CHARLE, tout comme les sociétés allemande et anglaise, comme « société impériale » (Ch. CHARLE, La crise des sociétés impériales. Allemagne, France, Grande Bretagne. 1900-1940, Seuil, Coll L'Univers historique, 2001). Ces sociétés impériales exercent une domination territoriale et culturelle grâce notamment à une culture universalisable et à une langue d'usage international. La grande majorité de leur population partage un idéal national.

« Les trois sociétés impériales partagent un autre trait spécifique qui attise leurs rivalités. Elles justifient leur colonisation et leur volonté de domination mondiale par un devoir de civilisation et d'exportation de leurs valeurs posées comme supérieures... Outre leurs territoires coloniaux, ces sociétés impériales disposent également d'une zone d'influence politique et/ou culturelle européenne ou extra-européenne, grâce à leurs investissements à l'étranger, à l'utilisation de leur langue par d'autres peuples ou au rayonnement international de leur culture. Cette situation de domination multiple entretient et développe au sein de leur population un complexe de supériorité superlatif par rapport au complexe de supériorité habituel des Européens au début du XX<sup>e</sup> siècle ». (p.18)

Pour constituer un Empire, il faut, entre autres choses, une armée forte. En 1872-1873, le service militaire par tirage au sort a été remplacé par un service obligatoire et individuel mais de multiples exemptions sont encore accordées. Elles prennent fin en 1889, date à laquelle le service est ramené à 3 ans (2 en 1905 puis 3 en 1913) pour les Français. Il est considéré comme un moyen de contact entre les différentes classes sociales et de diffusion des valeurs républicaines telles que l'ordre et le respect de la loi. A noter que la haute hiérarchie de l'armée reste pour l'essentiel hostile à la République

#### E. Immigration, lois de nationalité et assimilation.

Contrairement à l'Allemagne et à la Grande Bretagne qui connaissent une très forte émigration, les sorties du territoire français, qui sont le fait de populations issues de régions rurales pauvres, sont peu nombreuses et l'émigration ne joue pas son rôle d'amortisseur des fluctuations du marché du travail. L'immigration est assez importante en Allemagne (en provenance de la Pologne) et en France. En Angleterre, les Irlandais acceptent les tâches les plus basses pour fuir la misère produite par la domination des grands propriétaires fonciers sur les terres de l'île.

La croissance démographique étant très faible en France, le recours à l'immigration est important en particulier dans l'industrie (doc 25) et bon nombre d'ouvriers français craignent cette concurrence qui pousse les salaires à la baisse.

L'armée s'inquiète pour son recrutement et souhaiterait pouvoir compter sur un nombre plus élevé de jeunes. Il apparaît ainsi nécessaire de favoriser l'acquisition de la nationalité française par les enfants des immigrés. (A partir de 1803, la définition de la nationalité française repose sur le droit du sang : est français « l'enfant né d'un père français » (P. Weil, Qu'est ce qu'un Français, Gallimard Coll Folio histoire, 2005, pp 38-39). La nationalité est un attribut de la personne qui se transmet par filiation ; l'étranger qui n'est pas né en France peut être

naturalisé mais, outre que la naturalisation est une procédure longue, il est dissuadé de la demander puisque la nationalité française oblige à servir dans l'armée. Les étrangers préfèrent demander « l'admission à domicile » qui leur garantit les mêmes droits civils que les Français.

Le gouvernement provisoire de la II<sup>e</sup> République rend possible la naturalisation de tous les étrangers qui résident en France, depuis 5 ans au moins, à condition qu'ils soient « dignes, sous tous les rapports, d'être admis à jouir des droits de citoyen français ». Cette mesure suscite l'hostilité d'un certain nombre d'ouvriers qui revendiquent une « exclusivité nationale » si bien que la mesure est suspendue fin juin 1848. L'étranger décide le plus souvent de le rester et ses enfants, nés en France, ne demandent pas la nationalité française pour échapper à la conscription.

Une autre préoccupation est relative à la situation en Algérie : la part de la population étrangère d'origine européenne ne cesse d'augmenter par rapport à la population française si bien que l'Italie et l'Espagne (dont est originaire cette population) peuvent en venir à contester l'œuvre de la colonisation française.

C'est dans ce contexte que sont votées les lois de nationalité (doc 26). Elles fondent la nationalité sur la socialisation, notamment par l'école, et non plus sur la filiation ou sur un acte volontaire.

Les enfants d'étrangers nés en France deviennent Français à leur majorité, sauf déclaration contraire, dans l'année qui suit la majorité. Pour les enfants d'étrangers, eux-mêmes nés en France, ou de Français naturalisés, ce choix est impossible : en vertu du « double droit du sol », ils sont automatiquement Français à la naissance.

La loi est plus restrictive à l'égard des étrangers récemment arrivés en France : La naturalisation n'est possible qu'après 10 ans de présence dans le pays et les nouveaux Français n'ont pas exactement les mêmes droits que les Français de naissance.

Ces lois excluent de la citoyenneté commune les « sujets » du nouvel empire alors que les habitants des « vieilles » colonies (la Réunion, les Antilles, la Guyane) sont pleinement Français depuis l'abolition de l'esclavage en 1848. En Algérie, sous la pression des colons, alors que la loi permet aux enfants d'étrangers d'origine européenne, Espagnols et Italiens, de devenir Français, elle l'interdit aux indigènes musulmans, formellement sujets français.

Pour les autorités, le devoir des immigrés est de s'intégrer à une nation que leur présence ne saurait modifier. Ils ne sont donc pas susceptibles de participer à l'élaboration des valeurs et des normes nationales. Les appartenances particulières sont considérées comme des survivances du passé alors que la nation moderne est une communauté de citoyens, transcendant les appartenances particulières. En réalité, l'assimilation ne concerne qu'une minorité et souvent les étrangers vivent très isolés en milieu français. Certains réussissent à s'installer à leur compte. (Marie-Claude BLANC-CHALEARD, Histoire de l'immigration, La Découverte, coll Repères).

Les étrangers sont soumis à un contrôle : tout étranger arrivant dans une commune doit s'inscrire sur un registre à la mairie ou au commissariat de police. Certaines professions publiques leur sont interdites et ils sont exclus de l'exercice de certains droits : ainsi, par exemple, ils ne peuvent pas être élus dirigeants syndicaux.

Les modalités de la reconnaissance de l'identité de l'individu se modifient. L'individu, jusque là reconnu par ses proches, dans le cadre de relations personnelles de voisinage, est désormais identifié grâce à des papiers qui sont, d'une certaine manière, la marque de l'Etat sur l'individu et qui sont censés donner un résumé de sa personne. (G. NOIRIEL, Etat, nation et immigration. Vers une histoire politique du pouvoir. Belin 2001, Chap 12).

A la fin du siècle, les organisations d'extrême droite développent une forte xénophobie ; celle-ci est également présente parmi les ouvriers qui se livrent à des actes de grande violence, dans certaines circonstances (voir Aigues-Mortes, doc 27) mais la solidarité

peut aussi s'exprimer au sein du mouvement ouvrier.

En 1899, est fixé un quota d'étrangers pour le recrutements de salariés des entreprises travaillant pour des commandes publiques.

## **Chapitre II. Les héritages politiques et culturels de la période.**

La III<sup>e</sup> République va mettre en application un certain nombre de principes qui avaient été proclamés lors de la Révolution. C'est le cas pour l'instruction publique gratuite et obligatoire, pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la défense des libertés individuelles (liberté de la presse, liberté de réunion, liberté syndicale). C'est le cas pour le divorce qui est rétabli en 1884, de manière beaucoup plus restrictive qu'au moment de la révolution puisqu'il ne peut être obtenu qu'en cas de faute. Pour ce qui concerne la protection sociale, des avancées significatives ont lieu lors du vote des lois sociales sur l'assurance et sur l'assistance (voir Chap 6).

### **I. Le débat autour de la place de l'Eglise dans la vie publique et à l'école.**

Pendant le II<sup>e</sup> Empire, les républicains se sont battus sans succès pour obtenir la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Au début de la III<sup>e</sup> République, le « parti catholique » qui estime que l'unité de la société repose sur la religion et l'obéissance à l'autorité soutient les monarchistes.

Les lois laïques sur l'école, votées dans les années 1880, suscitent d'intenses protestations de la part de l'Eglise; les congrégations religieuses, qui se sont multipliées depuis 1830, jouent, en effet, un rôle très important dans l'enseignement pendant le II<sup>e</sup> Empire. Les collèges catholiques et les petits séminaires accueillent presque autant d'élèves que les établissements publics et l'enseignement secondaire public subit lui même l'influence de l'Eglise. Toutefois le Vatican se montre modéré dans son opposition et les lois des années 1880 ne sont pas condamnées.(Winock , la France politique, pp. 95-96). En 1892, le pape Léon XIII préconise le ralliement des catholiques à la république.

Les relations entre l'Etat et l'Eglise s'enveniment après l'affaire Dreyfus, les congrégations se rangeant dans le camp antidreyfusard. La loi sur les associations, votée en 1901 (doc 16), réserve un traitement particulier aux congrégations religieuses : pour pouvoir enseigner, elles doivent demander l'autorisation législative de la Chambre des députés désormais dominée par les républicains.

Les passions se déchaînent à l'occasion des élections de 1902. Les demandes d'autorisation des congrégations sont refusées en bloc. Les établissements qui n'ont pas demandé d'autorisation sont fermés. En 1904, toutes les congrégations religieuses sont interdites d'enseignement; elles créent des écoles privées non religieuses.

Les républicains socialistes (dont Jaurès) expriment leur volonté d'organiser la défense des parents qui veulent résister aux pressions de l'Eglise et mettre leurs enfants à l'école laïque. Un projet de loi prévoit des sanctions contre les pères qui empêcheraient leur enfant d'aller à l'école laïque. En réponse, est créée une association de pères de famille, soutenue par des évêques, qui craint que l'école laïque n'entraîne l'affaiblissement de l'autorité et de la morale. Cette association veut contrôler les livres d'études, les devoirs et les leçons pour s'assurer que les instituteurs n'abusent pas de leur pouvoir.

Le 30 juillet 1904, le gouvernement français suspend les relations avec le Vatican. Deux mois après, E. Combes déclare que la séparation est devenue inévitable. La loi de séparation sera votée en décembre 1905 après la démission de Combes. L'Etat reconnaît la liberté de conscience, n'accorde plus de subventions aux églises et ne salarise plus les ministres du culte. Les églises doivent transférer leurs biens à des associations culturelles et ne doivent plus exercer d'influence sur la vie politique. La loi est anticléricale sans être antireligieuse.

Des catholiques libéraux acceptent des mesures qui, considèrent-ils, donnent plus de liberté à l'Eglise. Ces mesures sont, en revanche, condamnées sans appel par le pape en 1906. Dans les régions les plus catholiques, l'accès des églises est interdit aux représentants de l'Etat chargés de l'inventaire et des heurts se produisent avec les forces de l'ordre ; ils font un mort en mars 1906 ; les opérations sont alors suspendues par Clémenceau, ministre de l'Intérieur qui, devenu par la suite président du Conseil, fait voter une loi laissant les églises à la disposition des fidèles et des ministres du culte.

« La laïcisation de l'Ecole et la séparation des Eglises et de l'Etat sont propres à la république française. Les Constitutions de 1946 et de 1958 en rappellent le principe original. De tous les grands Etats, seule la Turquie de Mustafa Kémal inscrit la laïcité dans ses institutions.... On peut dire que la laïcité est le trait spécifique de la République. » (Winock, p.102).

## **II. Nationalisme, antisémitisme et droites extrêmes en France.**

A la fin du 19<sup>e</sup> siècle, le nationalisme, en développant le thème de la « décadence » du pays, transforme le sentiment patriotique, partagé par une grande partie de la population, en une idéologie de rejet de la république parlementaire et d'exaltation d'un pouvoir fort. Le nationalisme défend l'armée et l'Eglise et rejette les protestants, les juifs, les francs-maçons et les étrangers (les « métèques »). C'est en particulier en stigmatisant les juifs, censés contrôler la banque, la presse, que les nationalistes estiment possible de regrouper les catholiques, les royalistes et les ouvriers, victimes du capital supposé juif, contre le régime parlementaire.

A la même époque, les républicains se mobilisent contre les anti-dreyfusards et constituent le gouvernement de défense républicaine. Après l'affaire Dreyfus, la cause républicaine se définira par l'opposition au nationalisme (mais non au patriotisme), la défense des droits de l'homme, du moins dans l'hexagone, et le rejet de l'antisémitisme.

L'échec du boulangisme s'accompagne de la mort du parti légitimiste et du parti bonapartiste qui l'avaient soutenu. Le boulangisme est, en revanche, à l'origine d'une nouvelle droite populiste et nationaliste qui rassemble le peuple des ligues (Ligue des patriotes de Déroulède, Ligue antisémite de Drumont) et tous ceux qui, déçus par la gauche républicaine, se réfugient dans un patriotisme mêlé de socialisme. Cette droite veut une révision de la Constitution en recourant éventuellement à l'armée.

L'affaire Dreyfus donne également naissance à une autre droite proche de la précédente qui veut le retour de la monarchie ; elle est représentée par l'Action française de Charles Maurras qui considère que seule la monarchie est capable d'assurer l'unité du pays, détruite par la Révolution, par l'individualisme et le libéralisme des protestants, le cosmopolitisme des juifs, l'influence des francs-maçons et la présence des étrangers.

Ces deux organisations auront des prolongements dans la période de l'entre-deux-guerres et au delà.

Deux autres droites acceptent la Constitution et les institutions. Une droite conservatrice défend les intérêts des catholiques et veut contrer l'influence des socialistes. L'autre droite, celle des modérés, se recrute dans les rangs des républicains qui craignent les radicaux et les socialistes, sont soutenus par les milieux patronaux et aspirent à gouverner. Elle compte dans ses rangs, avant la 1ère guerre mondiale, Raymond Poincaré et, plus tard, P. Reynaud, A. Tardieu, G. Mandel et Pierre Laval.

Pour P. Winock, la droite actuelle a des liens étroits avec ces différents courants. La droite conservatrice se retrouverait dans le RPR (devenu aujourd'hui UMP), la droite modérée dans l'UDF et les 2 sensibilités de l'extrême droite dans le Front national.

### **III. La naissance de la SFIO ou parti socialiste et le pacifisme.**

Le parti socialiste SFIO naît de la fusion de deux partis, dirigé, l'un, par J. Jaurès, partisan d'une marche vers le socialisme grâce à l'adoption de réformes en faveur des travailleurs et l'autre, par J. Guesde, hostile au réformisme. L'un et l'autre se retrouvent sur la base de la défense de la classe ouvrière et le refus de participer à un gouvernement « bourgeois ». Jaurès devient le symbole du socialisme français en défendant les ouvriers à la Chambre des députés et en maintenant le contact avec la CGT, dont la majorité anarcho-syndicaliste se prononce pourtant, en 1906, en faveur de l'indépendance à l'égard du parti socialiste et affirme ses visées révolutionnaires.

Pour Jaurès, la marche vers le communisme nécessite l'utilisation de tous les moyens susceptibles de transformer la société, lois, grèves, associations, syndicats. Il se réclame de l'héritage de la Révolution et se définit comme républicain.

Aux élections de 1906, la SFIO obtient 10% des suffrages exprimés ; en 1910, 12% et près de 17% en 1914 , ce qui lui permet d'avoir 103 députés. Ce n'est pas un parti de militants ; ceux-ci sont, en effet, très peu nombreux.

Dans un contexte de graves tensions entre Allemagne et France, se développe au sein du mouvement syndical un courant pacifiste qui refuse toute idéologie patriotique qui appellerait à une solidarité entre les classes. Le Congrès de la CGT de 1906 préconise toute action de propagande antimilitariste et antipatriotique capable d'écarter le danger de guerre. Gustave Hervé, membre de la SFIO, lance la même année un hebdomadaire, La Guerre sociale ; son courant reste minoritaire au sein de la SFIO.

Jaurès, quant à lui, rejette l'antipatriotisme ; il défend une politique de paix mais n'exclut pas de recourir aux armes pour défendre le territoire. Il appelle les travailleurs européens à la grève générale et à l'insurrection pour éviter la guerre mais ne parvient pas à convaincre les sociaux démocrates allemands au sein de l'Internationale.

Après la déclaration de guerre, la conservation des acquis de la révolution paraît fondamentale aux socialistes français qui appellent à la défense du territoire, adhèrent à l'Union sacrée et votent les crédits militaires. Les syndicalistes révolutionnaires se résignent.

### **Bibliographie.**

- ALBERTINI. P. L'école en France. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup>. Hachette Supérieur
- CHARLE. Ch, La crise des sociétés impériales. Allemagne, France, Grande Bretagne, 1900-1940, Seuil, coll L'univers historique, 2001
- CHOLVY. G. La religion en France de la fin du 18<sup>e</sup> à nos jours. Hachette Supérieur.
- OZOUF. M. L'Ecole, l'Eglise et la République. 1871-1914. Seuil Points Histoire.
- NOIRIEL. G. Population, immigration et identité nationale en France. 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup>. Hachette Supérieur.
- NOIRIEL. G, Etat, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir, Belin, 2001
- THIESSE. A-M, La création des identités nationales. Europe 18<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles. Seuil Points Histoire.
- WEIL . P, Qu'est ce qu'un Français ? Gallimard, Coll Folio histoire, 2005.
- WINOCK, M, La France politique, XIX-XX<sup>e</sup> siècle, Seuil Points Histoire, 1999.

### **CHAP III. Concentration industrielle, unification du marché national, nouvelles couches dirigeantes et montée du mouvement ouvrier.**

L'industrialisation et l'unification économique du marché national permettent à la bourgeoisie de remplacer les notables comme classe dirigeante à laquelle s'oppose un mouvement ouvrier de plus en plus puissant.

#### **I. Concentration industrielle, unification du marché et classes dirigeantes.**

##### **A. Accélération de l'industrialisation.**

Les années 1850 et 1860, marquées par une forte croissance, sont suivies d'une période de Grande dépression (1880-1895) avec un ralentissement de la production, une baisse des prix et la hausse du chômage. Cette crise est une crise de surproduction de produits agricoles et le résultat d'une concurrence exacerbée sur les produits industriels à l'échelle mondiale. A partir de 1895 se manifeste une reprise; les taux de croissance vont rester très élevés jusqu'en 1905.

Pendant la dépression se produit un mouvement de concentration puisque des entreprises en faillite sont rachetées par d'autres. Cette période de concentration industrielle définit les grandes régions industrielles (qui vont connaître la crise de désindustrialisation à la fin du 20<sup>e</sup> siècle, Nord, Est et banlieues de grandes villes. Au même moment, l'organisation des entreprises se rationalise avec notamment la mise au point de méthodes de calcul pour mesurer la rentabilité future des investissements.

Cependant la majorité des entreprises est de petite dimension (doc 4) et la part de la population agricole dans la population active reste très élevée (doc 6) .

##### **B. Les classes dirigeantes.**

Des changements s'opèrent dans la hiérarchie des catégories privilégiées. Dans la 1<sup>ère</sup> moitié du 19<sup>e</sup>, les propriétaires fonciers et les hauts fonctionnaires détenaient les patrimoines les plus élevés ; désormais ce sont les hommes d'affaires, les banquiers, les propriétaires des grands magasins ou les industriels ayant investi dans les branches nouvelles (chimie, sidérurgie ou automobile qui commence tout juste à se développer). Ces grands patrons ne viennent pas des milieux populaires puisqu'ils doivent détenir un capital de départ important et/ou un diplôme.

Même si le capitalisme familial est encore très solide, la direction des grandes entreprises fait appel à des diplômés d'écoles d'ingénieurs comme Polytechnique et Centrale. Bien qu'organisés en associations, ces ingénieurs n'ont pas conscience de constituer un groupe à part. Ils jouent un rôle important, fin 19<sup>e</sup>, dans l'organisation du patronat en groupe de pression auprès des parlementaires et du gouvernement.

Le patronat n'a pas encore de syndicat interprofessionnel mais, dans certains branches, existent des comités, comme le Comité des forges et Union des industries métallurgiques et minières (UIMM encore puissante aujourd'hui) qui se chargent de la défense de ses intérêts. Ce patronat fait preuve d'une très grande intransigeance dans ses rapports avec le ouvriers.

En France, les anciennes élites ont perdu le pouvoir politique, contrairement à ce qui se passe en Allemagne ou en Grande Bretagne où les aristocraties détiennent encore des privilèges importants. La bourgeoisie française cumule désormais pouvoir politique, pouvoir économique et pouvoir social. Face à la menace ouvrière, elle penche, malgré les multiples

tensions qui la traversent, du côté du conservatisme, en s'appuyant sur la paysannerie et sur les classes moyennes non salariées.

Le système républicain favorise, selon Ch Charle, un segment de la bourgeoisie qu'il appelle « bourgeoisie de robe » (professions juridiques et fonctionnaires supérieurs, issus de la faculté de droit). « Jusqu'à la guerre de 1914, tant que le patronat n'est pas trop inquiet face à la poussée ouvrière ou qu'il est trop divers pour s'unir sur une politique cohérente, tant aussi que les classes moyennes et populaires n'ont pas épuisé les dynamiques sociales nées de l'école, garante d'ascension sociale à la marge, de la croissance de la fonction publique et de la protection contre les turbulences trop fortes de concurrence internationale, le compromis libéral autour de la bourgeoisie de robe fonctionne à peu près. Apparaissent pourtant déjà des signes de déclin et de fragilité surtout face aux deux autres sociétés impériales, aux économies plus puissantes et dirigées par des élites plus riches, plus ambitieuses, plus rusées, voire plus brutales.

A la veille de la guerre, la société française se définit donc par l'émergence d'un nouveau mode de domination où le capital intellectuel joue un rôle de plus en plus important » (p. 118).

Ce capital intellectuel est obtenu grâce à l'enseignement secondaire et supérieur qui reste très fermé et réservé pratiquement aux enfants d'une petite élite qui passent, comme dans la première moitié du 19<sup>e</sup>, des petites classes du lycée aux lycées puis aux facultés ou aux grandes écoles (doc. 2). Quelques individus venus des classes moyennes non salariées et quelques enfants de petits fonctionnaires obtiennent des bourses, grâce à leur mérite, et acquièrent ainsi des diplômes mais il s'agit d'une petite minorité qui bénéficie de la diminution relative de la place des lettres classiques dans le cursus. Pratiquement aucune profession bourgeoise ou catégorie d'élite ne comporte plus de 1 à 20% d'hommes nouveaux. Ces promotions tiennent une place pourtant très importante dans l'idéologie officielle et il est vrai que la mobilité sociale est, en France, plus grande qu'en Allemagne et en Grande Bretagne.

Une élite intellectuelle se forme autour des hommes de lettres, notamment au moment de l'affaire Dreyfus. Elle considère qu'il est de son devoir d'intervenir dans les affaires publiques. (Ch. CHARLE. Naissance des « intellectuels », Editions de Minuit, 1990)

En Allemagne, la bourgeoisie, divisée, ne domine encore que la sphère économique.

## **II. Le développement d'un prolétariat. (G. NOIRIEL. Les ouvriers dans la société française. Seuil Points Histoire)**

Alors qu'au cours de la période précédente, le monde ouvrier était surtout un monde d'artisans, il se prolétarise de plus en plus à la fin du 19<sup>e</sup>-début 20<sup>e</sup>. Les ouvriers des petites unités restent cependant encore largement majoritaires (doc 4).

### A. La composition de la classe ouvrière.

De 1866 à 1906, les effectifs de la classe ouvrière augmentent de 2 millions (doc 6). Cette progression résulte de l'exode rural des agriculteurs exploitants, des autres non salariés ruraux et des salariés agricoles, de la prolétarianisation de certains artisans et commerçants urbains, de l'immigration et de la reproduction sociale.

Les grandes entreprises sont présentes dans les mines et la métallurgie où se développent la mécanisation et la parcellisation des tâches (il faut cependant attendre 1910 pour assister à un début d'application de l'OST dans l'automobile).

Dans les grandes entreprises, travaillent deux types d'ouvriers. D'un côté, les non qualifiés, à la fois combatifs et mal organisés, qui ont une « conscience prolétarienne » (A. Touraine), sont capables de révolte mais n'ont pas de projet précis. Parmi eux, se rencontrent

beaucoup d'anciens agriculteurs, des étrangers et des femmes. De l'autre côté, des travailleurs qualifiés, souvent enfants d'artisans, fiers de leur savoir-faire et porteurs d'une « conscience fière » qui ont la conviction d'être capables de diriger eux-mêmes les entreprises. Pour garder une certaine indépendance, ils changent fréquemment d'entreprise.

Ce n'est qu'à la fin du 19<sup>e</sup> qu'ils commencent à se stabiliser géographiquement (ils restent dans une même commune) mais ils refusent toujours de rester dans la même entreprise alors que les patrons veulent les stabiliser pour rationaliser la production. Pour y parvenir, ils créent des caisses de secours pour les accidents du travail et des caisses de retraite dont ne peuvent bénéficier que les travailleurs qui restent dans l'entreprise (voir chap 6).

### B. Le mode de vie ouvrier.

Les ouvriers se distinguent des autres salariés par l'instabilité de leur rémunération. Les modes de rémunération sont très divers : salaires à la journée ou à l'heure, salaires aux pièces qui divisent le collectif puisque la rétribution varie selon les individus.

La part de la consommation alimentaire dans leur budget est très importante alors qu'est faible celle du logement, contrairement aux pratiques des employés, à revenu égal (HALBWACHS, M, 1<sup>ère</sup> édition 1912. La classe ouvrière et les niveaux de vie). Les ouvriers passent une part importante de leur temps libre dans la rue et peuvent ainsi compenser le manque de relations sociales dans les ateliers alors que les employés ont une vie sociale importante dans les bureaux et, quand ils ne travaillent pas, préfèrent se retirer chez eux. L'épargne est pratiquement nulle. Les journées de travail sont très longues d'autant que trajet travail-domicile s'allonge avec le développement des banlieues. Dès le 1<sup>er</sup> mai 1891, se déroule une manifestation, à l'appel de l'Internationale ouvrière, pour demander la journée de 8 heures et des manifestations semblables se produiront tous les ans à partir de cette date. Une loi de 1900 limite la journée de travail à 10 heures et une journée de congé par semaine devient obligatoire en 1906.

Les conditions de travail sont mauvaises : usines mal aérées et mal chauffées, accidents du travail fréquents.

L'Etat, l'Eglise et le patronat continuent de faire campagne pour moraliser la vie ouvrière. La mère de famille est incitée à rester au foyer avec l'accord, d'ailleurs, des syndicalistes. Une loi de 1889 (doc 5) permet à la justice de déchoir de leurs droits sur les enfants les pères reconnus "indignes". Cette loi concerne dans presque tous les cas les pères ouvriers.

Les ouvriers n'ont pas vraiment accès aux loisirs urbains qui se développent; ils restent plutôt dans leur quartier dont ils fréquentent les cafés.

## **I11. Le mouvement ouvrier.**

Il veut représenter la classe ouvrière et s'organise autour du syndicalisme et du Parti socialiste.

### A. Organisation du mouvement ouvrier : le syndicalisme.

La loi autorisant les syndicats est votée en 1884. Deux structures existent. La première, constituée des syndicats de métiers, regroupe les travailleurs qui exercent le même métier et défend leurs intérêts (doc 7). Un autre type d'organisation est créé à Paris en 1887, la Bourse de travail, qui défend les travailleurs habitant une même commune. D'autres bourses voient le jour en province qui organisent la solidarité entre les travailleurs, centralisent et diffusent les offres d'emploi et assurent la formation des salariés. Les ouvriers qualifiés y jouent un rôle important avec la figure emblématique de Pelloutier qui se réclame de l'anarcho-syndicalisme.

Ces bourses se fédèrent en 1892 et, en 1902, syndicats de métiers et bourses se regroupent au sein de la Confédération Générale du Travail (CGT).

L'action collective ne peut être efficace que dans des établissements de grande dimension, or, l'industrie française compte surtout de petites unités. Le nombre de syndiqués passe de 277 000 dans les années 1890 à 671 000 en 1911 alors qu'il est de 2,6 millions en Allemagne en 1913 et de 3,4 millions en Grande Bretagne.

En 1906, le Congrès de la CGT vote la Charte d'Amiens (doc 17) qui proclame l'indépendance du syndicat par rapport aux partis politiques, charte en vigueur encore aujourd'hui. Au contraire, en Allemagne et en Grande Bretagne, les liens sont très forts entre, respectivement, parti social-démocrate et syndicat et Labour Party et Trade Unions.

Trois tendances s'affrontent à l'intérieur de la CGT :

La tendance anarcho-syndicaliste, majoritaire jusqu'en 1910. Pour transformer la société, elle croit en l'efficacité de la grève générale qui permettra aux ouvriers de montrer leur force, de prendre le contrôle des moyens de production, de remettre en marche les entreprises pour organiser la production à leur profit. Cette vision des choses est largement partagée par les travailleurs hautement qualifiés qui disposent d'un vrai savoir-faire.

La tendance marxiste estime que la transformation révolutionnaire de la société ne pourra se faire que grâce à la prise du pouvoir politique, au contrôle de l'appareil d'Etat. Les ouvriers non qualifiés, qui ne croient pas en l'utilité de la grève générale puisqu'ils peuvent être facilement remplacés s'ils cessent le travail, y tiennent une place importante.

La tendance réformiste ne cherche pas à transformer de fond en comble la société mais pousse à l'adoption de réformes qui progressivement transformeront la condition des ouvriers. A cette fin, elle cherche à faire pression sur les parlementaires pour qu'ils votent des lois favorables aux travailleurs. Cette tendance est importante dans les mines et les chemins de fer, branches où les ouvriers partagent une forte identité professionnelle

En fin de compte, la faiblesse et la radicalité distinguent le syndicalisme français des syndicalismes anglais et allemand caractérisés par des organisations plus puissantes, des relations sociales mieux régulées et des objectifs de lutte moins politiques.

En opposition à la CGT se créent des syndicats « jaunes », par exemple à Carmaux dans le Tarn dont l' élu est Jean Jaurès. Ils rejettent la lutte des classe et veulent collaborer avec le patronat. Des syndicats-maison, propres à certaines entreprises existent également.

### B. Les partis politiques et le mouvement ouvrier. (doc 17)

Avant la formation, en 1905, du Parti socialiste unifié, Section française de l'Internationale ouvrière, les partis se réclamant du socialisme sont nombreux, certains proches des anarcho-syndicalistes, d'autres du marxisme. On compte également des parlementaires socialistes indépendants, défenseurs de la République, comme Jaurès avant 1905. Celui-ci a créé, un an auparavant, une organisation socialiste puis travaille à la construction du Parti socialiste unifié qui obtient 1,4 million de voix en 1914.

Les élus socialistes dans les municipalités mettent en place, à partir de 1896, des services publics importants et oeuvrent en faveur des ouvriers. On parle de "socialisme municipal".

D'autres dirigeants socialistes, Briand, Millerand et Viviani créent, en 1911, le Parti républicain socialiste qui se situe entre radicaux et socialistes et évoluera vers le centre et la droite.

Les autres partis républicains ne soutiennent pas le mouvement ouvrier. Les républicains modérés, inquiets des progrès de ce dernier, n'hésitent pas à réprimer les grèves et

manifestations ouvrières. Les radicaux cherchent à ne pas se couper du milieu ouvrier et sont favorables à la réduction du temps de travail mais ils défendent en priorité les non salariés. Quand ils contrôlent le gouvernement, ils recourent eux aussi à la répression policière en cas de conflits sociaux.

Ces différentes actions répressives renforcent le courant anti-parlementaire au sein du mouvement ouvrier.

### C. Les conflits et leurs résultats.

Entre 1872 et 1911, le nombre de journées perdues pour faits de grève est multiplié par 28 (doc ç). Le sommet est atteint entre 1904 et 1907 bien que, dans l'ensemble, les grévistes restent peu nombreux.

Des mouvements de solidarité sont organisés pour prendre en charge les familles des grévistes. Des représentations, des collectes, des défilés sont organisés qui vont constituer autant d'éléments de la culture ouvrière. Les conflits peuvent être très violents, les patrons faisant preuve d'une grande intransigeance, ayant recours à la police et les salariés se servant eux aussi de la violence pour faire céder leurs adversaires.

Les revendications les plus nombreuses portent sur les salaires et la durée du travail mais aussi, au fur et à mesure que se développe la parcellisation des tâches, contre la discipline au travail.

Le mouvement revendicatif change de nature en 1906 : la CGT appelle alors à un mouvement national pour obtenir les 8 heures. La grève commence dans certaines entreprises fin avril. Le gouvernement affirme être en présence d'un « complot anti-républicain ». Le secrétaire général de la CGT est arrêté comme de nombreux militants mais une manifestation se déroule, malgré tout, à Paris le 1er mai et la vague de grèves se poursuit jusqu'au 20 mai.

Le bilan des grèves peut être considéré comme globalement positif : une grande partie d'entre elles se termine par un succès pour les grévistes alors que progresse la syndicalisation et que se renforce la solidarité des salariés avec ceux qui sont en grève.

### **Bibliographie**

- CHARLE, Ch. Naissance des « intellectuels » Ed Minuit 1990.  
HALBWACHS, M. La classe ouvrière et les niveaux de vie. 1<sup>ère</sup> édition 1912  
NOIRIEL, G. Les ouvriers dans la société française. Seuil Points Histoire.  
PERNOT, J-M. Syndicats : lendemains de crise ? Gallimard Folio, 2006  
SIROT, La grève en France. Ed Odile Jacob, 2002

## **CHAPITRE IV. L'accélération de l'exode rural et le développement d'une action collective paysanne (A MOULIN. Les agriculteurs dans la société française. Seuil Points Histoire 1988)**

Bien que la paysannerie continue de résister à l'exode rural, les agriculteurs les plus démunis et, plus encore, les salariés agricoles sont contraints de quitter la terre et ce mouvement d'exode rural s'étend aux artisans et commerçants locaux. Ainsi se renforce le groupe des agriculteurs à la tête d'exploitations moyennes. Par ailleurs, les gros propriétaires organisent des syndicats qui prétendent défendre les intérêts de l'ensemble de la paysannerie tandis qu'apparaît le mouvement vigneron dans le Sud de la France.

### **I. La crise agricole et le renforcement de la paysannerie moyenne.**

Si le nombre des agriculteurs exploitants reste pratiquement stable entre 1851 et 1911, leur part dans la population active ne fait que baisser (33,8% en 1851 ; 28,6% en 1911. Doc 6). Le nombre des salariés agricoles est, quant à lui, en forte baisse et leur part dans la population active est divisée par plus de 2.

Cette baisse est le résultat de la crise agricole et de la diffusion du phylloxera.

#### **A. La crise agricole et la diffusion du phylloxera.**

Dès la fin des années 1870, les prix des produits agricoles commencent à baisser suite au développement de la concurrence internationale et les revenus des paysans, tout comme la rente, en subissent les conséquences.

A ces difficultés s'ajoute la crise de la viticulture, activité essentielle pour bon nombre de paysans. C'est en 1863, dans le Gard, qu'est mis en évidence pour la première fois le phylloxera dont les effets destructeurs sur les ceps de vigne se font sentir avec quelques mois de retard. En 30 ans, c'est l'ensemble du vignoble qui est atteint. Il est alors nécessaire d'arracher la vigne et de la replanter. Les nouvelles plantations ne peuvent être faites que par des propriétaires disposant de capitaux leur permettant d'attendre 4 ans avant de produire du vin et d'avoir des revenus. Les petits propriétaires sont obligés soit de se replier sur la polyculture soit de vendre, le plus souvent dans la précipitation.

L'exode rural concerne les plus pauvres, les plus fragiles et les plus dépendants. Entre 1881 et 1911, en moyenne chaque année, 150 000 ruraux, parmi lesquels de nombreux artisans, des jeunes et des journaliers, quittent la terre.

#### **B. Le renforcement d'une paysannerie moyenne et les changements dans la culture paysanne.**

Les paysans qui restent achètent alors les parcelles ou louent de nouvelles terres appartenant à plus riches qu'eux. Si la part de la propriété moyenne augmente, cela ne signifie pas que la part de la grande propriété décline de manière significative. L'image que veut donner d'elle-même la III<sup>e</sup> République comme démocratie rurale de petits propriétaires ne correspond pas vraiment à la réalité. 53% des exploitations ne couvrent que de 1 à 5 hectares; 23% de 5 à 10; les 4% d'exploitations qui comptent plus de 40 hectares représentent 47% des terres agricoles utiles.

A côté des petits propriétaires qui emploient une main d'œuvre essentiellement familiale et qui doivent encore recourir à la pluriactivité, on trouve des agriculteurs dépendants

dont certains sont misérables (les métayers, en général) et d'autres aisés comme les fermiers des grandes exploitations employant des salariés agricoles.

Quand prend fin la crise agricole, globalement, le sort de la paysannerie s'est amélioré. Ainsi, le paupérisme endémique semble avoir disparu (E. WEBER. La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale. 1870-1914. Fayard. 1983), l'état sanitaire de la population est meilleur. Le régime alimentaire reste fondé sur l'autoconsommation mais il s'est amélioré grâce à l'achat de produits jusque là consommés exclusivement en ville. C'est à cette époque qu'est inventée la cuisine paysanne dite traditionnelle qui est beaucoup moins ancienne qu'on ne le dit. L'habitat change lentement : les paysans les plus aisés font élever un étage au dessus de la pièce principale. L'influence urbaine se fait sentir dans l'habillement avec la diversification de la garde robe dont l'essentiel reste cependant fabriqué à domicile par les femmes qui se servent désormais de machines à coudre.

La notion du temps est bouleversée (ELIAS. Du temps). Le temps réglé par le passage des trains, les horaires de l'école se substitue à la durée paysanne mesurée par la hauteur du soleil. Les modes de sociabilité sont influencés par la ville : ainsi se créent des associations à caractère politique, musical, sportif et un temps spécifique pour le loisir s'introduit dans la vie paysanne (Corbin. L'avènement des loisirs. Aubier). La jeunesse joue un rôle déterminant dans l'organisation des fêtes : en préservant les rites saisonniers, elle resserre les liens de la communauté villageoise. Toutefois, avec le départ vers la ville d'un nombre non négligeable de jeunes, les veillées perdent de leur importance. Les jeunes qui restent se retrouvent davantage entre eux et s'émancipent ainsi un peu du contrôle social exercé par la communauté. Les fêtes commencent à perdre de leur caractère religieux alors que progressent les activités commerciales.

Pour certains, ces changements sont significatifs d'une véritable perte d'identité et suscitent l'inquiétude. Celle-ci est à l'origine du développement d'un courant folkloriste auquel participe une partie du clergé, soucieux de renforcer la tradition menacée. Se développent un discours et un mouvement agrariens qui idéalisent la campagne et présentent la paysannerie comme le fondement même de la nation. Ils joueront un rôle important dans le mouvement vigneron de 1907.

## **II. Le développement d'une organisation et d'une action collective.**

Les syndicats paysans se créent à partir de 1884 et le mouvement vigneron marque le Sud du pays en 1907. Les salariés agricoles ne parviennent pas à s'organiser en tant que tels.

### A. Les syndicats.

Créés en 1884 par de gros propriétaires terriens souvent absentéistes, ils cherchent à organiser la paysannerie en groupe de pression au niveau national et en groupes d'entraide au niveau local.

Deux grandes organisations se font face. L'une est dirigée par les conservateurs catholiques (Union centrale des syndicats de France), l'autre par des républicains, favorables à la laïcité (Société d'encouragement à l'agriculture). A elles deux, elles comptent 600 000 adhérents en 1896 ; 900 000 en 1911, des chiffres très supérieurs aux effectifs de la CGT à la même période. Ces deux syndicats prétendent représenter les intérêts de l'ensemble de la paysannerie, y compris ceux des salariés agricoles. Ils cherchent à faire pression sur le gouvernement pour que soient instaurées des taxes sur les importations, ce qu'ils obtiennent grâce au vote d'une loi de 1892, complétée en 1898. Ce protectionnisme permet une remontée des cours des produits agricoles, à l'exception de celui du vin, mais suscite des représailles de la part des pays étrangers.

Par ailleurs, les syndicats permettent aux paysans de s'approvisionner à de meilleurs prix avec la création de coopératives, de se protéger grâce à la création d'assurances et de retraites et d'emprunter au Crédit agricole ; celui-ci n'est utilisé, à la veille de la guerre, que par 10% des exploitants.

### B. Le mouvement vigneron.

Pendant la crise du phylloxera, les importations de vin ont augmenté si bien que, lorsque les nouvelles plantations peuvent à nouveau produire, le Sud du pays connaît une crise de surproduction et une baisse importante des prix et des revenus des viticulteurs et des ruraux.

Petits exploitants, grands propriétaires fonciers, petite bourgeoisie et salariés agricoles se regroupent en 1907 autour d'un mot d'ordre, la lutte contre la fraude, contre les négociants. Les protagonistes présentent leur mouvement comme celui des "gueux" contre les "gros", du Midi contre le Nord, de la campagne contre la ville; il rappelle, par certains aspects, les mouvements populaires de la Révolution. Il prend un caractère massif et reste pacifique. Des rassemblements sont organisés dans plusieurs villes du Sud dont les conseils municipaux démissionnent les uns après les autres en signe de protestation à l'égard du pouvoir central, accusé de ne rien faire. Une manifestation rassemble à Narbonne, le 9 juin 1907, 600 000 manifestants. Lors d'une nouvelle manifestation, le 20 juin, le gouvernement réagit avec brutalité ; la troupe tire et tue 7 personnes. La région connaît alors une flambée de violence. Le mouvement finit par s'effondrer aussi vite qu'il s'était constitué. Les grands propriétaires ont peur d'être débordés par des éléments socialistes et le gouvernement fait voter une loi contre la fraude en même temps qu'il lance une campagne de dénigrement contre le leader du mouvement, Marcellin Albert.

### B. Les difficultés des salariés agricoles à s'organiser de manière autonome.

Si globalement, le sort des salariés agricoles qui restent à la campagne a plutôt tendance à s'améliorer grâce à la hausse des salaires concédée sur les grandes exploitations qui manquent de main d'oeuvre, leur situation est toujours très précaire. Parmi eux, beaucoup de femmes et d'étrangers. Leur position est complexe puisque près de la moitié d'entre eux sont également propriétaires de petites parcelles et espèrent, en épargnant, acheter suffisamment de terre pour ne plus avoir à vendre leur force de travail.

Ces salariés agricoles ne parviennent à s'organiser que de manière épisodique; leur syndicalisme reste marginal et ne parvient pas à menacer l'unanimité mis en avant par les 2 principaux syndicats ou par le mouvement vigneron. Ainsi, les salariés vignerons du

Languedoc créent, avec le soutien des Bourses du travail CGT, la Fédération générale des travailleurs agricoles qui déclenche des mouvements de grève en 1903 et 1904 pour protester contre la baisse des salaires mais ils se heurtent aux propriétaires soutenus par le gouvernement et ils perdent leur autonomie en 1907. Quelques mouvements méritent cependant d'être mentionnés : celui des bûcherons du Cher qui se crée en 1891 et parvient à maintenir durablement des organisations dans 6 départements; celui des ouvriers résiniers des Landes, souvent métayers, dont les dirigeants, proches de la CGT, sont arrêtés en 1907 (J. Lafargue. Janvier 2005).

### **Bibliographie**

LAFARGUE, J, Résistance et lutte pour la reconnaissance en milieu forestier dans les Landes au début du 20<sup>e</sup> siècle, Histoire et sociétés. n° 13. Janvier 2005.

MOULIN, A, Les agriculteurs dans la société française, Seuil Points Histoire, 1988.

WEBER, E, La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale. 1870-1914. Fayard, 1983.

## **CHAP V. La fragilité du lien salarial et les débuts d'un statut de salarié.**

(H. HATZFELD. Du paupérisme à la sécurité sociale. 1850-1940. Presses Universitaires de Nancy. 1989.)

Dans la dernière partie du 19<sup>e</sup>, augmente le nombre d'ouvriers salariés, c'est à dire d'individus qui ne peuvent pas compter sur la propriété familiale des moyens de production (exploitation agricole, boutique, atelier) pour subvenir à leurs besoins, soit dans leur vieillesse, soit en cas d'accident, de maladie ou de difficultés économiques. Ils ne peuvent compter que sur leur salaire alors que le contrat de travail n'existe pas encore (seul existe un contrat de louage, contrat entre deux personnes), que le travail manque au moment de la Grande dépression (1880-1895) et que les salariés qualifiés restent très mobiles pour garder leur indépendance.

La question qui se pose est celle de la protection de ces salariés contre les risques (manque de travail, accidents du travail, vieillesse...). Des patrons de grandes entreprises, des syndicalistes, des intellectuels et des experts, juristes ou sociologues, prennent conscience de ce que la société connaît un changement fondamental avec la diffusion du salariat. La question est d'autant plus aigüe que les ouvriers manifestent leur méfiance à l'égard de la République.

Des mesures sont prises. Tout d'abord, pour le chômage : le statut de salarié est précisé et le chômeur est défini comme un salarié qui n'a plus d'emploi. Ensuite, grâce à la technique de l'assurance (protection financée par des cotisations), des indemnités sont prévues pour les victimes des accidents du travail et des pensions de retraite sont mises en place.

Ces revenus (indemnités et pensions) ne peuvent être attribués qu'à ceux pour qui ont été versées des cotisations prélevées sur les revenus du travail salarié. Ce système est à la base de la protection sociale aussi bien en France qu'en Allemagne (système dit bismarckien). On le dit inspiré par la pensée de Durkheim. Il est défendu par le courant solidariste mené par L. Bourgeois (J. Donzelot, L'invention du social).

Ce n'est pas seulement la crainte du mouvement ouvrier qui a motivé ces mesures; elles résultent aussi de la volonté d'autres groupes sociaux. Leur mise en œuvre fut souvent très difficile, de nombreuses années séparant le dépôt d'un texte de loi et son vote.

### **I. « L'invention » du chômage en 1896.**

#### **A. Sa définition.** (SALAIS, REYNAUD et BAVEREZ. L'invention du chômage. Seuil)

Le problème du manque de travail, problème ancien, devient particulièrement aigu au moment de la Grande dépression (1880-1895). Des personnes sans travail manifestent entre 1883 et le début de 1885, en participant à des marches entre de grandes villes et Paris pour faire connaître à la population des villages traversés l'ampleur du problème.

La réflexion sur ce qu'il convient de faire face à cette situation est menée par les juristes : si le patronat veut stabiliser la main d'œuvre pour rationaliser le travail, s'il faut lutter contre l'agitation ouvrière et si l'on admet que le manque de travail ne relève pas de la décision individuelle d'un patron mais de la situation économique, alors il faut prévoir quelque chose pour les salariés qui sont privés involontairement de travail.

Cela passe par une redéfinition de la relation entre le salarié et son employeur, relation qui n'est plus une relation entre deux individus comme dans le contrat de louage mais une relation entre un salarié et un employeur soumis aux aléas d'une situation économique qui ne dépendent pas de sa volonté. Le salarié est ainsi défini par son rattachement à un établissement, «réunion de deux ou plusieurs personnes travaillant ensemble d'une manière permanente en un lieu déterminé sous la direction d'un ou plusieurs représentants de la même raison sociale ».

Pour pouvoir classer un individu comme chômeur, plusieurs questions sont prévues

dans les bulletins du recensement de 1896 :

A-t-il ou non une profession ? S'il a une profession, est-il ou non rattaché à un établissement? Pour celui qui travaille dans un établissement, est-il dépendant, c'est à dire employé ou ouvrier, ou indépendant, c.a.d chef d'établissement?

Celui qui a répondu oui à ces questions est considéré comme sans emploi ou chômeur. Celui-ci est donc une personne dépendante qui n'a pu indiquer, au moment où elle était interrogée, ni le nom ni l'adresse de son employeur. Il est ainsi possible d'avoir une profession, donc d'appartenir à la population active, et de ne pas avoir d'emploi.

Cette définition du chômage sous-estime son importance car les travailleurs à domicile ne sont pas considérés comme chômeurs quand les commandes des entreprises pour lesquelles ils travaillent sont insuffisantes. Ne sont pas non plus considérés comme chômeurs ceux qui travaillent dans de tout petits établissements mais qui n'ont pas conscience du sens précis du terme "établissement".

### B. Les aides aux chômeurs.

La prise en charge de l'aide aux chômeurs varie dans le temps et change en 1905. Avant cette date, un consensus existe sur la répartition des tâches entre assistance publique et assistance privée : l'Etat se charge des indigents qui ne peuvent travailler et, à cet effet, des lois d'assistance sont votées (doc 8); les œuvres de bienfaisance privée, souvent religieuses, s'occupent de ceux qui peuvent travailler mais qui sont privés d'emploi; elles doivent vérifier que l'aide va bien aux « vrais » chômeurs.

Cet accord est rompu en 1905, au moment de la séparation de l'Eglise et de l'Etat : désormais, celui-ci attribue, pour les chômeurs, des subventions qui sont gérées par les caisses syndicales. Des bureaux de placement sont installés dans certaines municipalités et, en 1914, quand la désorganisation liée au début de la guerre provoque un chômage important, un Fonds national de chômage est créé, destiné à ceux qui, privés d'emploi, peuvent prouver qu'ils ont exercé, avant la mobilisation et pendant une période longue, une profession dont ils tiraient un salaire régulier

## **II. La loi sur les accidents du travail de 1898, loi fondatrice de l'Etat-providence. (doc 15)**

Jusque là, quand se produisait un accident du travail, l'ouvrier pouvait s'adresser à la justice en établissant la preuve de la faute personnelle du patron. Or, cela s'avérait très difficile car le patron n'était pas personnellement responsable dans la plupart des cas. Dans les grandes entreprises, les employeurs avaient créé des caisses de secours qui, en cas d'accident, versaient des indemnités. Dans tous les cas, il n'y avait pas un droit à l'indemnisation.

A partir du moment où les machines, qui sont dangereuses, jouent un rôle croissant dans la production, le patron ne peut plus être tenu pour personnellement responsable des accidents. C'est la société et la mécanisation qui sont considérées comme pouvant être à l'origine des accidents. Il devient nécessaire de définir ce qu'est un risque professionnel et d'établir, pour les salariés qui y sont exposés, un droit à être indemnisés.

Le législateur est saisi d'un projet de loi en 1880. La loi ne sera votée qu'en 1898 à cause de nombreuses résistances. Les libéraux, en particulier, estiment que cette loi va introduire des droits liés au travail et qu'elle porte ainsi atteinte au droit de propriété. De plus, elle altérerait le principe de responsabilité personnelle puisque tous les salariés, négligents ou non, seront indemnisés de la même façon.

Après le vote de cette loi, les employeurs et les salariés peuvent cotiser à des caisses

qui verseront des indemnités en cas d'accident mais il ne s'agit pas d'une obligation. La loi ne sera généralisée à tous les salariés qu'en 1938.

### **III. La loi de protection contre le risque vieillesse (1910). (doc 14)**

Déposée dès 1890, la proposition de loi en faveur des retraites ouvrières et paysannes obligatoires est votée 20 ans plus tard. Avant cette date, existent des assurances pour les fonctionnaires (1853) et des caisses de retraite dans les grandes entreprises, notamment dans les mines et les chemins de fer.

La gestion de ces caisses donne lieu à de nombreux conflits avec les ouvriers. Dès les années 1880, les syndicats des mineurs et des salariés des chemins de fer interviennent auprès des parlementaires pour que soit votée une loi qui assure la coordination entre les caisses des entreprises appartenant à une même branche. Ainsi, un salarié, qui a quitté une entreprise, ne perdra plus les droits à la retraite qu'il y a acquis s'il se maintient dans la même branche. Des lois, votées dans les années 1890, leur donnent satisfaction (doc 8). Le gouvernement intervient au début du 20<sup>è</sup> siècle pour que ces caisses soient généralisées (en s'appuyant sur le principe de la capitalisation) et pour que l'âge de départ à la retraite et la gestion des caisses ne soient plus laissés à l'arbitraire patronal.

Le projet de loi, présenté en 1901 par Waldeck-Rousseau, fait l'objet de nombreuses critiques. Pour les libéraux, le gouvernement n'a pas à se substituer au salarié en l'obligeant à se protéger en versant une cotisation ; mieux vaut l'encourager à épargner pour qu'il se constitue une petite propriété qui pourra lui fournir des revenus. Au principe de précaution, ils opposent le principe de responsabilité par la prévoyance. L'épargne traditionnelle leur paraît menacée par l'instauration de pensions et, avec elle, tout l'ordre social reposant sur la propriété familiale.

Ce point de vue est partagé par les petits patrons. Pour eux, les cotisations sont une charge trop importante et portent atteinte aux principes de propriété et de liberté d'entreprise. C'est au patron de décider tout seul de la protection de ses salariés. Les agriculteurs qui ont des salariés considèrent qu'il est bien difficile d'établir une distinction nette entre petit exploitant et salarié agricole car, souvent, une même personne peut être propriétaire d'une exploitation et salarié sur une autre.

Si les syndicats réformateurs (mines et chemins de fer) à l'intérieur de la CGT ont obtenu le droit à la retraite, la majorité de la CGT (tendance anarcho-syndicaliste) est hostile au projet de loi en avançant différents arguments. L'âge de départ à la retraite, 65 ans, est jugé trop tardif compte tenu de l'espérance de vie des ouvriers. Le mode de financement est contesté : le salaire étant trop bas pour payer des cotisations, les retraites devraient être financées par impôts. Par ailleurs, la majorité de la CGT refuse le principe de capitalisation et veut un système de répartition s'appuyant sur la solidarité entre les générations; en effet, les cotisations des salariés, disent-ils, vont être utilisées par le patronat comme un capital qui leur permettra d'exploiter d'autres travailleurs. Les cotisants seront alors complices de cette exploitation. Enfin, la majorité de la CGT demande que la loi sur les retraites s'applique aussi aux étrangers.

La minorité de la CGT (réformiste) pense que la loi en elle-même n'est pas satisfaisante mais qu'elle permet d'améliorer la situation des travailleurs. Mieux vaut l'accepter et obtenir par la suite des améliorations grâce à l'action collective. Le parti socialiste soutient cette position et Jaurès défend l'idée que les salariés ayant cotisé comme les patrons seront en droit de revendiquer une participation à la gestion des caisses.

Le projet est défendu par de nombreux républicains dont Léon Bourgeois, fondateur du courant solidariste dans lequel se reconnaît Durkheim. Il obtient aussi le soutien de divers

experts et est accepté dans son principe par les patrons des grandes entreprises qui ont, pour beaucoup d'entre eux, déjà mis en place des caisses privées. L'obligation de cotiser met ainsi les patrons à égalité dans la concurrence.

Avant que n'intervienne le vote de la loi, en 1905, l'assistance aux vieillards, financée par l'Etat, est organisée. Elle concerne les plus de 70 ans et prévoit l'hospitalisation et le versement d'une allocation en nature et/ou en argent à ceux qui peuvent justifier leur indigence.

Votée en avril 1910, la loi sur les retraites prévoit les dispositions suivantes : les cotisations, très faibles, sont versées par les employeurs et les salariés ; elles sont complétées par une subvention versée par l'Etat. Le principe est celui de la capitalisation. Les retraites ne sont perçues qu'à partir de 65 ans ; leur montant ne dépasse pas de beaucoup celui de l'assistance. L'employeur peut refuser d'appliquer la loi et il ne peut obliger un salarié à cotiser. La loi n'a ainsi aucun caractère obligatoire, conformément aux vœux des libéraux.

La loi connaît un succès limité avant la guerre, puisque le nombre de salariés couverts passe de 2 281 000 en 1911 (sur 12 millions de salariés) à 3 437 000 en 1913. En 1912, le gouvernement prévoit d'améliorer certaines dispositions mais le projet est remis en cause par la guerre (doc 14)

#### **IV. Le traitement du risque maladie et la prise en charge des familles nombreuses.**

Le risque maladie n'est pas couvert par une loi semblable à la loi sur les retraites. Les frais médicaux peuvent être partiellement remboursés par les sociétés de secours mutuel qui se multiplient entre 1890 et 1898, date à laquelle est votée la Charte de la mutualité qui régleme nationalement ces sociétés. En 1913, 5 millions de personnes en bénéficient. Par ailleurs, l'Etat accorde une assistance aux malades indigents et aux femmes en couche.

Les milieux catholiques militent en faveur d'un revenu supplémentaire pour le travailleur qui a des enfants à charge. Certaines entreprises accordent alors à leurs salariés des allocations de charges de famille mais il s'agit d'une initiative privée. Par un décret de 1899, l'Etat fait obligation aux entreprises de travaux publics honorant des commandes publiques de verser des allocations familiales à leur personnel. Ce système est étendu ensuite à l'armée, aux ports, aux douanes et à l'enseignement primaire.

Ces allocations sont conditionnelles ; elles peuvent être retirées si le père ne se comporte pas « dignement ». Elles s'inscrivent ainsi dans la logique du patronage et de la moralisation. Les syndicats y sont hostiles car ils y voient un moyen pour les patrons de maintenir les salaires à un faible niveau.

#### **Bibliographie**

- CASTEL. R. Les métamorphoses de la question sociale, Fayard, 1995.  
DONZELOT. J. L'invention du social, Fayard, 1984.  
EWALD. F, Histoire de l'Etat-providence. Ed Le Livre de poche-biblio, 1996.  
HATZFELD. H, Du paupérisme à la sécurité sociale. 1850-1940, Presses Universitaires de Nancy, 1989.  
SALAI. R, REYNAUD. E et BAVEREZ. N, L'invention du chômage, Seuil, 1986  
TOPALOV. Ch, Naissance du chômeur, Albin Michel, 1994.

## **Chapitre VI. La résistance de la petite bourgeoisie non salariée à la "prolétarisation" et le développement d'un salariat bourgeois.**

### **I. Début du déclin du petit patronat**

Le nombre de patrons de l'industrie et du commerce atteint un maximum en 1866 (près de 3 200 000) pour diminuer ensuite : ils ne sont plus que 2 371 000 en 1911. Parmi eux, un nombre important de petits commerçants et artisans dont la situation économique est souvent précaire. L'activité de certains de ces patrons est provisoire : ainsi, beaucoup de marchands de vin ou de cafetiers parisiens venus d'Auvergne ont débuté comme garçons de café et ont épargné suffisamment pour pouvoir s'installer à leur compte avant de revenir au pays.

Les difficultés viennent de la concurrence et de l'éloignement de la clientèle populaire avec l'extension des villes vers la périphérie. A. DAUMARD note la dégradation de la position des boutiquiers dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> (p.157).

Ces petits patrons luttent pour résister. Ils comptent sur la Ligue syndicale du travail, de l'industrie et du commerce, créée en 1888, dont l'objectif est de s'opposer au capital financier et à l'entrée des étrangers dans la profession. Elle obtient l'adoption de mesures alourdissant le poids de la patente sur le grand commerce de détail. Avec différentes Ligues de défense des contribuables fondées à partir de 1878, ces petits patrons s'opposent aux projets d'impôt sur le revenu. En s'appuyant sur le principe d'égalité, ils refusent un impôt progressif qui ne toucherait qu'un nombre limité d'individus. Les indépendants manifestent leur attachement à une faible intervention de l'Etat dans le domaine économique en s'opposant à la déclaration obligatoire des revenus considérée comme une atteinte à la liberté individuelle. Ils refusent également de voir l'Etat intervenir en faveur des retraites ou encore se mêler des relations entre employeurs et salariés.

En 1908, est créée l'Association de défense des classes moyennes (ADCM) à propos de laquelle est utilisé le terme de « syndicalisme bourgeois » (RUHLMANN. J, 2001, p 248). De fait, il s'agit surtout d'experts (économistes et juristes venus souvent du catholicisme social et hommes politiques comme R. Poincaré) qui ne permettent pas vraiment à ces classes moyennes de s'exprimer mais qui utilisent le prestige dont ils bénéficient pour prétendre les représenter et faire ainsi pression sur les parlementaires. Cette association se montre très hostile aux actions de la CGT.

A titre individuel, ce petit patronat incite sa progéniture à poursuivre des études qui leur permettront d'accéder aux nouveaux emplois salariés.

### **II. Le développement du salariat bourgeois.**

Un salariat bourgeois se développe, hiérarchisé en fonction du niveau du diplôme, lui-même fortement corrélé au milieu social d'origine. Le nombre d'employés augmente avec la concentration des entreprises, l'urbanisation et la spécialisation. Ainsi, à Paris, leur nombre passe de 126 000 en 1866 à 352 000 en 1911 (Ch.Charle). Les grands établissements du tertiaire pratiquent une gestion très paternaliste de leur personnel ; tout est mis en oeuvre pour que soit maintenue la distance entre employés et ouvriers et aucune forme de revendication collective n'est autorisée. Les employés des petits établissements ont une plus grande liberté d'expression.

A la fin du 19<sup>e</sup>, la catégorie des employés manifeste son mécontentement face au déclassement qui accompagne l'accroissement de ses effectifs et l'entrée des femmes dans la

profession. Leur situation est, en fait, paradoxale : refusant tout ce qui pourrait les rapprocher statutairement des ouvriers, ils veulent, en même temps, bénéficier des mêmes avantages sociaux.

Le monde des petits fonctionnaires est traversé par de multiples divisions. Ceux qui ont été recrutés par voie de concours marquent leur distance à l'égard de ceux dont l'emploi et la promotion dépendent des relations personnelles.

Parmi les petits fonctionnaires, les instituteurs ont une place à part : souvent enfants de paysans, d'artisans, de commerçants et, dans une proportion nettement plus faible, d'ouvriers ou d'employés, ils jouent un rôle d'intermédiaire entre classes supérieures et milieux populaires. Le vote de la loi sur les associations permet un développement des amicales. Certains de leurs adhérents sont intéressés par le syndicalisme. En 1905, neuf syndicats départementaux créent la Fédération nationale des syndicats d'instituteurs (FNSI) qui, bien qu'illégale, s'affilie à la CGT en 1906. A la veille de la guerre, le mouvement des amicales compte beaucoup plus d'adhérents que la Fédération.

Les relations personnelles jouent un rôle important pour les petits et moyens fonctionnaires de l'administration centrale qui s'organisent, à la fin du siècle, en mutuelles et associations afin d'obtenir un statut de fonctionnaire. Ce milieu ne présente cependant pas d'homogénéité et les hommes accusent les femmes de leur faire concurrence en acceptant des conditions de travail et des rémunérations très défavorables. Au début du 20<sup>e</sup> siècle, fonctionnaires et employés se lancent dans des actions collectives, comme la grève illégale des postiers de 1909, qui marquent une rupture avec l'individualisme propre à ces catégories sociales.

Les professeurs du secondaire ou de l'Université, ainsi que les officiers ont le sentiment de faire partie de ce qui est fréquemment appelé la « bonne bourgeoisie ». Les professeurs du secondaire (ils ne sont pas plus de 10 000) sont souvent en position d'ascension sociale ; nommés au terme d'un parcours très sélectif, ils pensent faire partie de l'élite intellectuelle et disposent d'un pouvoir important puisqu'ils délivrent le baccalauréat dont l'obtention est indispensable, comme le montre GOBLOT, pour faire partie de la bourgeoisie. Leur bagage culturel compense, d'une certaine manière, la faiblesse de leurs revenus. Les métiers d'officiers subalternes permettent des promotions sociales alors que l'accès aux grades supérieurs reste très fermé.

### **III. "Couches nouvelles" et classes dirigeantes constituent-elles la bourgeoisie ?**

A. DAUMARD considère que les "couches nouvelles" et les classes dirigeantes font partie de la bourgeoisie qu'elle qualifie de "société d'élites" et elle évoque les valeurs qui leur sont communes : la foi dans l'individualisme, dans la propriété, l'importance accordée à la réussite et à la création individuelle et le sens aigu des responsabilités et de la distance qui les sépare des catégories populaires (p. 254). Cette bourgeoisie serait hiérarchisée avec, à son sommet, une "aristocratie républicaine" formée de hauts fonctionnaires civils et militaires et d'hommes politiques issus soit des grandes familles bourgeoises soit de la petite et moyenne bourgeoisie dont la légitimité reposerait sur la compétence.

Dans son livre «Les hauts revenus en France au 20<sup>e</sup> siècle. Inégalités et redistributions. 1901-1998 », T. Piketty étudie l'évolution de la part des revenus du capital (mobilier et immobilier), du travail (salaires, pensions de retraite et prestations versées aux salariés et ex-salariés) et des revenus mixtes dans les revenus des ménages au cours du 20<sup>e</sup> siècle, notamment pour les 10% de ménages ayant les revenus les plus élevés. Il distingue les «classes moyennes» (la moitié inférieure des 10% des ménages qui ont les revenus les plus élevés), les « classes moyennes supérieures » (la moitié supérieure des 10% des ménages les plus riches à l'exclusion de ceux qui font partie de ce qu'il appelle les « 200 familles ») et, enfin, ces « 200

familles », les 0,01% des ménages qui ont les revenus les plus élevés. Il observe, en premier lieu, que les « classes moyennes » perçoivent déjà, au début du siècle, l'immense majorité de leurs revenus sous forme de revenus du travail et sont donc essentiellement salariées. Peut être peut on ranger dans cette catégorie les hauts fonctionnaires et les cadres dirigeants d'entreprise dont on peut penser qu'ils appartiennent plutôt aux classes dirigeantes.

Les « classes moyennes supérieures » dépendent davantage des revenus mixtes et des revenus du capital et la part de ces deux catégories de revenus augmente au fur et à mesure que l'on se rapproche des « 200 familles ». Entrent vraisemblablement dans cette tranche de revenus les membres les plus prestigieux des professions libérales, les patrons des entreprises relativement importantes et des rentiers, mais ceux-ci sont surtout nombreux au sein des « 200 familles » dont les revenus sont constitués essentiellement de revenus du capital, plus particulièrement du capital mobilier.

Ces catégories privilégiées ne partagent pas toutes les mêmes valeurs. A la droite conservatrice et monarchiste s'opposent les républicains, eux mêmes divisés entre républicains modérés, favorables à un pouvoir important des parlementaires et au libéralisme et républicains radicaux, favorables aux réformes sociales et à un pouvoir exécutif fort. Les points communs sont cependant nombreux et, parmi eux, le respect des « bons usages », c'est à dire des règles de savoir vivre qui permettent d'occulter tout ce qui peut évoquer l'animalité. Elles sont transmises essentiellement par les femmes au sein de la famille. Ces normes permettent aux couches dirigeantes de maintenir à distance l'univers populaire.

S'il est vrai que le travail est une vertu fondamentale dans ces milieux, A. CORBIN montre combien le loisir est valorisé par les élites du 19<sup>e</sup> qui disposent librement de leur temps dans le cadre d'activités désintéressées. A la fin du siècle, la "classe de loisirs" traverse l'Atlantique à bord de paquebots de luxe et mène une vie mondaine intense. Les couches nouvelles ont, elles, des activités sportives qui font une place de plus en plus grande à la vitesse et qui sont organisées dans le cadre de clubs et de sociétés.

"La barrière et le niveau" de E. GOBLOT, qui paraît en 1925, rend bien compte de la situation de la bourgeoisie avant la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale. L'auteur s'intéresse à la culture, à l'esprit et au code de vie de la bourgeoisie qui se sont forgés, selon lui, pendant la monarchie de Juillet, période au cours de laquelle ont été discutées les règles, transmises par l'éducation, du savoir-vivre bourgeois présidant au choix des vêtements, aux gestes, au langage, aux opinions et aux croyances. Le monde que décrit GOBLOT exclut la petite bourgeoisie commerçante et artisanale et le salariat bourgeois peu diplômé puisque l'une des barrières instaurées par la bourgeoisie pour se distinguer des "classes populaires", selon les propres termes de l'auteur, est la prolongation de la scolarité dans le secondaire et le supérieur. Le travail manuel n'est pas interdit mais ne doit s'exercer que "par distraction ou hygiène" : "Toute supériorité de rang social se traduit et s'exprime par le pouvoir de se faire servir, et cela moins pour s'éviter de la peine que pour marquer son rang." (GOBLOT, 1967, p. 31). Les bourgeois n'exercent que des professions qui demandent de l'initiative et de l'intelligence et qui exigent des études longues. En revanche, la prolongation de la scolarité est déconseillée aux jeunes filles.

La mode vestimentaire et l'éducation morale qui permet d'acquérir des règles de politesse forment d'autres barrières.

GOBLOT évoque l'apparition d'une nouvelle barrière vers les années 1880, celle du goût artistique qui semble, cette fois ci, introduire une coupure au sein du monde bourgeois et il estime que la bourgeoisie tend à se dissoudre au cours de la III<sup>ème</sup> République. Une place plus importante est désormais faite au mérite qui supprime les héritages familiaux. Ce point de vue ne semble correspondre que très partiellement à la réalité.

## **Bibliographie**

- CHARLE .Ch, Histoire sociale de la France au 19è siècle, Seuil Points Histoire.
- CORBIN. A, L'avènement de la société des loisirs, Ed Aubier
- DAUMARD. A, Les bourgeois et la bourgeoisie en France, Flammarion, Champs, 1991.
- GOBLOT. E, La barrière et le niveau, Puf
- PIKETTY. T, Les hauts revenus en France au 20è siècle. Inégalités et redistribution. 1901-1998, Grasset, 2001.
- RUHLMANN. J, Ni bourgeois ni prolétaires. La défense des classes moyennes en France au 20è siècle, Seuil, l'Univers historique.